
 <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>	Descriptif de module Filière Bachelor en Viticulture et Œnologie	 <p>CHANGINS haute école de viticulture et œnologie</p>
Crédits ECTS : 5	Techniques culturelles III	2024-2025 (S5)
Cours liés :	Plantation et culture de la vigne I Machinisme et équipement du vignoble II Protection des végétaux III	Cours frontal / Terrain Cours frontal / Terrain / visites Cours frontal
Périodes hebdomadaires :	6 périodes	Total : 60 périodes
Responsable du module :	Jean-Philippe Burdet	jean-philippe.burdet@changins.ch
Responsables des cours :	Yves Blondel (Plantation I et Machinisme II) Jean-Philippe Burdet (Protection végétaux)	yves-blondel@changins.ch jean-philippe.burdet@changins.ch
Langue d'enseignement :	Français	
Présence :	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation et culture de la vigne I : TP : obligatoire en cas de plus d'une absence non justifiée à une séance de TP, l'étudiant n'est pas admis à ou aux évaluation(s), il est inscrit à la répétition du cours Cours frontaux : non obligatoire - Machinisme et équipement du vignoble II : TP et visites : obligatoire en cas de plus d'une absence non justifiée à une séance de TP, l'étudiant n'est pas admis à ou aux évaluation(s), il est inscrit à la répétition du cours Cours frontaux : non obligatoire - Protection des végétaux III : non obligatoire 	
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation et culture de la vigne I : Avoir validé les modules Viticulture I et Viticulture II Suivre en parallèle le cours Machinisme et équipement du vignoble II - Machinisme et équipement du vignoble II : Avoir validé le cours Machinisme et équipement du vignoble I Suivre en parallèle le cours Plantation et culture de la vigne I - Protection des végétaux III : Avoir validé les modules Techniques culturelles I et Techniques culturelles II 	

Modalité d'évaluation :	Evaluation(s) durant le semestre
Modalité de validation du module :	Se référer au " Règlement d'études de la filière Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie " en vigueur. La moyenne du module n'est calculée que lorsque tous les cours sont validés.
Modalité de validation du cours :	Le cours est validé à condition que la moyenne des évaluations soit au minimum de 3.8. La ou le candidat-e ayant obtenu une note de cours inférieure à 3.8 est inscrit-e d'office à la remédiation de ce cours. Si la remédiation est réussie, la note finale obtenue au cours après remédiation est de 4.0. Le droit à la remédiation ne peut s'exercer qu'une seule fois par cours. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e peut répéter le cours. Le droit à la répétition ne peut s'exercer qu'une seule fois.
Objectif du module :	Ce module permet de pratiquer et d'acquérir les compétences de la taille d'hiver de la vigne. Ils devront être capables de décrire les étapes et travaux à entreprendre lors d'une reconstitution d'une vigne. En machinisme viticole, les étudiants devront décrire les modes de fonctionnement des principales machines viticoles. En protection de la vigne, les étudiants doivent pouvoir décrire les symptômes, dégâts, biologie et principes de prévention et de lutte contre les insectes présents dans les vignes.

Plantation et culture de la vigne I (2 périodes hebdomadaires)	
Compétences visées :	<ul style="list-style-type: none"> - Mentionner la législation suisse sur la création et la plantation d'un vignoble - Décrire les principaux travaux à effectuer lors de l'arrachage d'une vigne - Décrire les principaux travaux lors d'une plantation et organiser un chantier de plantation - Expliquer les divers types de taille - Maîtriser les tailles d'hiver de vignes en production - Maîtriser la taille de formation de jeunes vignes
Contenu du cours :	<ul style="list-style-type: none"> - Législation - Arrachage - Plantation - Description des divers types de taille - Exercices pratiques : taille courte, taille Guyot, taille de formation de vignes en 2ème feuille et de vignes en 3ème feuille
Bibliographie :	--
Machinisme et équipement du vignoble II (2 périodes hebdomadaires)	
Compétences visées :	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les principaux types de véhicules utilisés en viticulture et mentionner leurs avantages et leurs défauts. Etablir un cahier des charges décrivant les critères de décision pour l'achat d'un outil de traction - Décrire les principaux outils de travail et d'entretien du sol. Justifier le choix d'un outil sur la base de cas pratiques d'entretien du sol - Décrire les principaux outils pour les soins aux ceps - Justifier le choix d'un outil sur la base de cas pratiques de soins aux ceps - Expliquer les principaux modes de fonctionnement des machines à vendanger - Etablir et discuter les avantages et les inconvénients de la mécanisation des vendanges - Décrire les principaux outils utilisés pour la pré-taille et la taille

Contenu du cours :	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de traction : Critères de choix, Tracteur interligne, Tracteur enjambeur, Chenillette & tracteur à chenille - Outils pour le travail et l'entretien du sol : Outils pour le travail du sol, Outils pour l'entretien du sol et du cavaillon, Faucheuses et broyeurs - Machines à vendanger : Principes et fonctionnement, Incidences de la mécanisation de la vendange sur les parcelles viticoles, Incidences de la vendange mécanique sur la qualité du raisin.
Bibliographie :	--

Protection des végétaux III (2 périodes hebdomadaires)	
Compétences visées :	<ul style="list-style-type: none"> - Exposer le cycle de développement, les périodes de dégâts et les exigences écologiques des maladies et ravageurs de la vigne - Présenter les organismes antagonistes et régulateurs actifs dans les vignobles - Décrire les symptômes et reconnaître les dégâts occasionnés par les maladies et ravageurs de la vigne
Contenu du cours :	<ul style="list-style-type: none"> - Les maladies - Les ravageurs - Les insectes auxiliaires
Bibliographie :	--
Descriptif de module relu le :	Octobre 2024
Par :	Jean-Philippe Burdet
Validé par COPIL HES le	Octobre 2024